

DELIBERATION CFVU020-2017

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 20 mars 2017.

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 5 décembre 2016

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 3 avril 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :


Le procès-verbal de la CFVU du 5 décembre 2016 est approuvé.

Cette décision est adoptée avec 25 voix pour et 1 abstention.

A Angers, le 4 avril 2017

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le **21 avril 2017**

Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie universitaire

5 décembre 2016

Soumis au vote de la Commission de la formation et
de la vie universitaire du 3 avril 2017

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 5 décembre 2016 à 14h30 dans la salle du conseil, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Madame MALLET, vice-présidente formation et vie universitaire.

ROBLÉDO Christian	Excusé
MALLET Sabine	Présente
CALENDA Alphonse	Présent
FLEURANT Cyril	Présent
LERICHE Philippe	Présent
LEROLLE Nicolas	Excusé, procuration à CALENDA Alphonse
MATHIEU Elisabeth	Excusée, procuration à MALLET Sabine
URBAN Thierry	Absent
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
VIOLIER Philippe	Excusé, procuration à MOISY Laurence
BARBE Valérie	Présente
CAILLEAU Thierry	Présent
LIBOUBAN Hélène	Présente
MOISY Laurence	Présente
PIERRE Éric	Excusé, procuration à CALENDA Alphonse
RULENCE David	Présent
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Excusée, procuration à LIBOUBAN Hélène
BOUCHERON Sonia	Présente
FOUCHET Florian	Excusé, procuration à MALLET Sabine
INGREMEAU Françoise	Présente
EMOND Hervé	Présent
BALLUS Kenny (Suppléante GABILLARD Nina)	Absent
KIKER Safia (Suppléante TARDIF Constance)	Présente
SACHOT Adrien (Suppléant DESTERMES Théodore)	Absent
COTTIER Claire (Suppléant GARNIER Arnaud)	Absent
BERAUD Etienne (Suppléant FDILI Otman)	Absent
PARIS Anaïs (Suppléante CALLET Estelle)	Absente
BOISARD Valentine (Suppléant MERCIER Thibault)	Absente
STEVENS Charles (Suppléante PIRAUX Louise)	Absent
HARDY Zoé (Suppléant METTENDORF Loïc)	Présente
GUERINEAU Emma (Suppléante TOFFALETTI Marie-Charlotte)	Présente
DUBOSQ Nicolas (Suppléant BOURGEOLAIS Théophile)	Absent
GUILMEAU Alexandre (Suppléant CHENIER Aline)	Absent
CHAPPEY Alexandre (Suppléante ROBERT Cynthia)	Absent
QUITTE Béangère (Suppléant HUMEAU Lucas)	Excusée, procuration à HARDY Zoé
DUTHOIT Paul-Louis (Suppléante PAIRIGOUAS Océane)	Présent
NEAU Alice (Suppléante BRIERE Olivier)	Excusée, procuration à DUTHOIT Paul-Louis
GERAULT Laurent (suppléant BRANCOUR Roch)	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, procuration à LERICHE Philippe
LACROIX Florence (CHAUUVIGNE Céline)	Excusée, procuration à BARBE Valérie
BURON-MOUSSEAU Sophie	Excusée

▪ **Membres présents invités :**

<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. MORICE, vice-président à la culture, aux initiatives et à la communication ▪ M. GARRE, directeur du SUMPPS ▪ M. CHEVALIER, référent Guichet InfoCampus 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme BERNARD, vice-présidente déléguée aux relations avec les milieux économiques • M. DUMAS, assesseur Pédagogie et Vie étudiante à l'UFR LLSH • Mme PLAUD, directrice du CLOUS d'Angers
---	--

▪ **Secrétaire de séance :**

Cellule Institutionnelle

1.	Informations	4
2.	Approbation des procès-verbaux	4
2.1	Procès-verbal du 26 septembre 2016 - vote	4
3.	Affaires générales	4
3.1	Election Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante	4
4.	Vie étudiante.....	4
4.1	Projets FSDIE – vote	4
4.2	Répartition des fonds FSDIE - vote	4
4.3	Campagne de labellisation des associations étudiantes de l'université d'Angers 2016/2017 - vote	6
5.	Enseignement et conventions.....	7
5.1	Convention cadre CROUS et université d'Angers – vote	7
6.	Vie universitaire.....	8
6.1	Bilan SUMPPS.....	8
6.2	Bilan Campus Day.....	9
6.3	Bilan Info Campus	9
	ANNEXES	10

A l'ouverture de la séance du 5 décembre 2016, 26 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 16 membres présents, 10 procurations). 6 membres invités sont présents.

1. Informations

Mme MALLET prévient qu'un courrier va être envoyé aux directeurs de composantes et responsables administratifs concernant la sélection en master. La loi sur la sélection en master doit être votée le 19 décembre à l'Assemblée Nationale. Un portail "trouvermonmaster.fr" sera mis en place par le Ministère sur lequel il sera indiqué les capacités d'accueil, les critères de sélection, les dates de la campagne de recrutement.

Toutes ces informations sur la sélection en master seront à l'ordre du jour pour vote à la CFVU et au CA de Janvier prochain.

2. Approbation des procès-verbaux

2.1 Procès-verbal du 26 septembre 2016 - vote

L'approbation du procès-verbal du 26 septembre 2016 est repoussée à la CFVU du 23 janvier 2017.

3. Affaires générales

3.1 Election Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante

Mme MALLET propose l'élection d'un étudiant pour le Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante. C'est un comité qui a pour rôle d'analyser et de valider les questionnaires et les enquêtes en lien avec la vie étudiante.

Inès AMAT a proposé sa candidature. Elle est élue à l'unanimité, avec 26 voix pour.

4. Vie étudiante

4.1 Projets FSDIE – vote

4.2 Répartition des fonds FSDIE - vote

M. MORICE présente les projets FSDIE.

ASSOCIATIONS	Nom du projet	
PEGAZH Promotion des Etudiants pour la Gestion et l'Aménagement des Zones Humides	Organisation et promotion des Journées Mondiales des Zones Humides Les 10/11 et 12 février 2017	Unanimité
FE2A	Jury étudiant au Festival Premiers Plans Du 20 au 27 janvier 2017	Unanimité
AIDOC Association interdisciplinaire des doctorants de l'Ouest – Confluences	Le bonheur est dans l'amphi ! Réflexions interdisciplinaires sur la notion de bonheur Jeudi 9 mars 2017	Unanimité

AESFA Association des étudiants sages femmes d'Angers	Voyage culturel à Londres du 17 au 21 décembre 2016	25 voix pour et 1 abstention
ACEPA Association corporative des étudiants en pharmacie d'Angers	Twinnet Angers-Nottingham 27 février 2017 au 5 mars 2017	Unanimité
La caverne sensorielle	Soirée perception à l'espace culturel Le 19 janvier 2017	Unanimité
BDE LLCE	Talent Show – Salle CHABROL ANGERS Le 24 janvier 2017	Unanimité

Mme MOISY constate que les membres de la CFVU votent des actions qui portent le plus souvent sur des voyages parfois d'intégration, il y a également des actions à visées culturelles. Cependant l'aspect social n'est pas très présent dans les actions menées. Il reste souvent du budget. Il y a des besoins sur d'autres secteurs, notamment social, qui pourraient utiliser ces ressources.

M. MORICE répond qu'effectivement la répartition pourrait être retravaillée. Le budget du FSDIE c'est 16 euros par étudiant non boursier. En 2017, le budget sera légèrement plus élevé en raison d'un nombre plus important d'étudiants. Jusqu'où peut aller l'action sociale dans le cadre du FSDIE sans pour autant porter préjudice aux initiatives étudiantes par exemple. Les actions qui demandent un financement par le FSDIE sont parfois critiquables mais il s'agit toujours d'actions menées par des étudiants réunis en association qui sont porteurs de projet. L'idée serait que les étudiants soient également porteurs d'action sociale, par exemple, dans des associations dans le domaine pénitentiaire. Il faut amener les étudiants vers des actions sociales.

Mme BOUCHERON souhaite savoir s'il existe d'autres financements (fondations, sponsors...) apportés à ces projets en dehors du FSDIE.

Mme KIKER explique que le FSDIE est un premier financement sur lequel s'ajoute d'autres ressources. Elle précise que ces initiatives enrichissent les étudiants dans leur vie universitaire. Utiliser le budget du FSDIE comme fond social pour aider des étudiants en difficulté n'est pas la bonne solution. Le budget du FSDIE provient des étudiants, cela signifierait que les étudiants s'aident entre eux. L'aide doit venir de l'université, de son budget. Le budget du FSDIE doit être réservé pour des actions étudiantes.

M. MORICE rappelle qu'en 2012, 40 % du FSDIE étaient utilisés pour les initiatives étudiantes, les 60% restantes partaient dans le fond de roulement de l'université. Depuis 4 ans, l'initiative étudiante a été renforcée.

M. RULENCE souhaite savoir le devenir des reliquats. Il trouve dommage de devoir bloquer certains projets si le budget est atteint avant la fin de l'année civile.

Mme MALLET précise que les reliquats ne sont pas à l'ordre du jour de cette CFVU mais que des réflexions sont en cours quant à son utilisation.

Mme MOISY demande si le tableau proposé est la répartition actuelle.

M. MORICE répond qu'il s'agit bien de la répartition actuelle.

M. CALENDIA souhaite connaître l'utilisation des 2,5 % sur les 215 139 euros pour le handicap et si ce plafond a été atteint.

M. MORICE répond que ces 2.5 % sont dédiés à la mission handicap. Il n'y a pas de visibilité sur l'utilisation du budget. Pour les 17,50% destinés à la DCI, le choix d'un fléchage vers le financement de la carte culture a été fait afin de permettre une meilleure visibilité.

M. MORICE précise que cette répartition est la même qu'en 2015 et 2016. Il propose de maintenir cette répartition pour 2017 mais d'engager une réflexion pour maintenir ou non cette répartition en 2018.

M. RULENCE souhaite qu'une réflexion soit engagée particulièrement sur le pourcentage dévolu à la mission handicap.

La répartition des fonds FSDIE est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

	coefficient
Initiatives	50,00%
DI	17,50%
DCI	17,50%
SUAPS	12,50%
Handicap	2,50%
TOTAL	100%

[4.3 Campagne de labellisation des associations étudiantes de l'université d'Angers 2016/2017 - vote](#)

M. MORICE présente la labellisation des associations étudiantes. L'idée proposée est de soutenir financièrement ces associations avec en retour un engagement moral de leur part. La labellisation est un apport financier de 300 € donné contre l'engagement de l'association. Un cahier des charges est rempli et l'association doit répondre à une charte de qualité ; cela conditionne le bon fonctionnement de l'association. Sur environ 55 associations existantes et identifiées à l'université d'Angers, 33 ont signé le label UA. Une soirée au Chabada remettra officiellement les labels UA aux 33 associations. Le coût de ces labellisations est de 9 900 € (33 associations x 300 €).

M. LERICHE regrette que certaines associations étudiantes ad hoc ne financent qu'un seul voyage ou qu'une seule soirée par an. Pour lui, une association étudiante doit être plus active auprès d'un plus grand nombre d'étudiants et auprès des UFR.

Mme BOUCHERON demande confirmation que la labellisation est une charte qualité. Elle se demande par ailleurs si des réunions des représentants des associations sont mises en place pour échanger entre eux.

M. MORICE explique que la personne en charge du FSDIE, Nathalie GALAND a favorisé les relations avec les associations par le biais du FSDIE. La conférence des présidents d'association permet également au vice-président étudiant d'être en contact avec les présidents des associations et de les réunir. La labellisation est une vraie tribune et une mise en réseau des associations qui présentent leurs activités. Un point à améliorer est la restitution sur les actions avec un retour d'expérience par le biais de rapports, posters...

M. RULENCE souhaiterait prévoir dans la charte a minima deux actions à réaliser par an.

M. MORICE répond positivement à cette idée.

M. CALENDIA demande si seules les associations labellisées peuvent obtenir une aide par le fond FSDIE.

M. MORICE répond que toutes les associations peuvent recevoir un soutien dans une de leurs actions par le biais du fond FSDIE. En revanche, seules les associations labellisées reçoivent l'apport de 300 euros.

La campagne de labellisation des associations étudiantes est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

5. Enseignement et conventions

5.1 Convention cadre CROUS et université d'Angers – vote

Mme MALLET expose l'objet de la convention cadre avec le CROUS. Cette convention fait suite à celle signée avec le CNOUS (Centre National des Œuvres universitaires et Scolaires) et l'Etat. Rédigée entre le CROUS et l'UA, cette convention cadre rend officielle la volonté de travailler ensemble et de mettre l'étudiant au cœur des préoccupations communes. Des conventions particulières seront ensuite signées pour chaque action spécifique.

Mme BOUCHERON demande tout d'abord comment sont gérées les situations d'urgence pour les cas d'étudiants n'ayant pas de logements en arrivant sur Angers. Quelles sont les possibilités d'accueil ? Elle s'interroge également sur les conditions d'accès au restaurant universitaire pour les stagiaires de la formation continue. Certains étudiants, demandeurs d'emplois, sont dans des situations précaires et n'ont pas accès à un tarif préférentiel.

Mme MALLET répond qu'en septembre dernier le Guichet InfoCampus a fait part d'un certain nombre d'étudiants sans logement. Toutes les chambres universitaires ont été attribuées. L'UA et le CROUS ont réussi à récupérer une chambre de plus que prévue.

Mme PLAUD, directrice du CROUS d'Angers, explique que l'accès aux structures du CROUS est donné tout d'abord aux étudiants boursiers. Des conventions avec les relations internationales sont mises en place pour les étudiants étrangers. Il existe également une convention passée avec l'université d'Angers pour les étudiants étrangers qui précise des priorités d'accès au logement du CROUS selon le niveau d'étude (du doctorat vers la licence). Les logements sont attribués à ce public en fonction des places restant disponibles, en général à compter du 15 septembre. Le problème s'épure au fur et à mesure des disponibilités de logements. Cette année le taux de remplissage était un peu plus élevé et il y a eu aussi plus d'arrivées d'étudiants étrangers individuels. Le parc est de 2300 logements, la capacité reste limitée. De plus, pour accéder aux logements du CROUS, ces personnes doivent être inscrites comme étudiants.

En ce qui concerne la restauration, Mme PLAUD explique que pour obtenir le statut d'étudiant et accéder au tarif étudiant du restaurant universitaire, il faut avoir une carte d'étudiant des métiers. Les apprentis et certaines formations continues ouvrent droit à cette carte et à des tarifs préférentiels.

Mme BOUCHERON expose les chiffres suivants : pour cette année, 247 demandeurs emplois sont inscrits en reprise d'étude. De ce chiffre, 81 personnes n'ont aucune indemnité du pôle emploi, seuls 20 ont un revenu de type RSA ou ASS. La question s'était posée pour les contrats de professionnalisation qui sont des stagiaires de la formation continue mais qui n'ont pas le statut d'étudiant. Pour autant, ils peuvent bénéficier du tarif étudiant au restaurant universitaire. Cette modification a été possible grâce au paramétrage de leur carte d'étudiant (après vérification auprès du CROUS et de la DDN). Cette modification pourrait également être faite pour les demandeurs d'emploi sans ressource ou de faibles ressources.

Mme PLAUD explique que la carte pour la restauration est encodée par les scolarités. Le statut doit être enregistré par les scolarités pour que le tarif étudiant se déclenche au passage en caisse. Il y a aussi la possibilité pour les étudiants, demandeurs d'emploi notamment, de prendre contact avec une assistante sociale pour les aider dans les démarches.

Mme KIKER demande si les statuts de demandeur d'emploi et d'étudiants sont cumulables.

Mme BERNARD répond qu'ils ne sont plus en formation initiale mais en formation continue.

Mme PLAUD explique que soit la personne a un statut étudiant sans ressource soit un statut de demandeur d'emploi avec revenu tel que le chômage. Dans ce dernier cas, la personne ne pourra pas bénéficier de certaines aides réservées aux étudiants sans ressource.

En ce qui concerne les dossiers ASA (Aides Spécifiques Annuelles) et ASAP (Aides Spécifiques d'Allocations Ponctuelles), Mme GUERINEAU demande qu'une meilleure communication puisse être faite pour informer les étudiants.

Mme PLAUD répond qu'il y a déjà une communication faite sur ces aides et sur les possibilités de rencontrer une assistante sociale, sur le site du CROUS et au moment du DSE (Dossier Social Etudiant).

M. RULENCE se demande si le paramètre des ressources financières des étudiants en formation continue doit être pris en compte. Si l'objectif est de doubler le chiffre d'affaires de la formation continue et de l'alternance, il faut donc être attractif. Peut-être que l'UA doit avoir une stratégie globale d'attractivité sur le logement et sur la restauration universitaire à des tarifs étudiants. Deux possibilités : l'une est de faire du cas par cas en fonction des ressources, l'autre est une stratégie volontaire sur l'attractivité pour l'alternance et la formation tout au long de la vie.

Mme MALLET précise qu'une réflexion pourra être engagée pour exploiter dans ce cadre le fond social du FSDIE.

Mme BERNARD rebondit sur la question des logements. Des étudiants se logent dans des logements de bailleurs privés plutôt que dans les cités universitaires. Serait-il possible d'avoir un lien avec ces bailleurs, avoir un relai ou un carnet d'adresses ?

Mme PLAUD répond qu'il existe déjà un catalogue d'adresses. Le CROUS, lorsqu'il n'y a plus de logements disponibles, a une liste de d'hébergements (foyers,...) ou redirige vers le Point Accueil Logement d'Angers Loire Métropole. Le site internet "Lokaviz" regroupe également des annonces de logements labellisés par le CROUS, proposés par des particuliers.

La convention-cadre avec le CROUS est adoptée à l'unanimité, avec 26 voix pour.

6. Vie universitaire

6.1 Bilan SUMPPS

M. GARRE, directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS) présente le bilan d'activité 2015/2016 du SUMPPS à l'université d'Angers (cf. diaporama en annexe).

L'objectif principal du SUMPPS est de contribuer à la santé globale des étudiants, tant médicale que psychologique et sociale. Le service assure les visites médicales obligatoires et fonctionne également comme centre de santé. A ce titre, les étudiants ont la possibilité d'accéder à des services de médecine générale courante mais aussi de consultations de psychologues, de psychiatres, de diététique ; un service social est également proposé.

M. RULENCE félicite le SUMPPS pour son travail. Le déménagement des locaux à La Passerelle est un beau projet. Cependant, les personnels du SUMPPS s'interrogent sur l'afflux des demandes lorsque le

service sera plus visible et plus proche des étudiants. Etant données les difficultés parfois rencontrées pour répondre aux demandes actuelles, qu'en sera-t-il lorsque le SUMPPS sera plus facilement sollicité car plus accessible ?

M. GARRE remercie M. RULENCE et confirme qu'il faudra alors un ajustement des moyens.

M. RULENCE s'exprime sur le fait que l'ESSCA a supprimé l'accès au SUMPPS à ses étudiants, ce qui a un impact négatif non négligeable sur le budget du SUMPPS. Pourtant, la population de l'ESSCA n'est pas la plus utilisatrice des services du SUMPPS.

Mme MALLET confirme qu'il n'y a pas suffisamment de personnels pour pouvoir prendre en charge tous les étudiants mais elle reste persuadée que pour les étudiants de l'ESSCA c'est un manque qu'ils n'aient plus accès au centre de santé. C'est une décision au niveau national qui supprime l'accès au SUMPPS à leurs étudiants. Elle considère cette décision très regrettable.

Mme KIKER s'interroge sur les visites médicales des étudiants étrangers qui ne seraient plus assurées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Elle demande si le SUMPPS a la capacité d'offrir toutes les consultations à ces personnes. Et quelles sont les relations avec le Guichet Info Campus qui accueillent les étudiants étrangers ?

M. GARRE répond qu'aujourd'hui rien n'est prévu puisque l'annonce que ces visites devaient être assurées au SUMPPS s'est faite sans préparation et de manière brutale. Il n'a pas été prévu de transfert de moyens. Actuellement tous les services de médecine préventive universitaire sont dans l'inquiétude concernant l'organisation de ces demandes. M. GARRE explique que, pour l'instant, aucune réponse précise n'a été apportée alors que l'échéance est en janvier 2017. Enfin, il précise que cela concerne environ 800 étudiants pour Angers.

6.2 Bilan Campus Day

M. MORICE, vice-président à la culture, aux initiatives et à la communication, présente le bilan du Campus Day du 22 septembre 2016 (cf. diaporama en annexe).

Mme GUERINEAU demande quelle a été la participation des sites délocalisés de Cholet et Saumur.

M. MORICE explique que des étudiants Choletais et Saumurois étaient présents. Des bus avaient été mis à leur disposition le matin et repartaient le soir après les concerts. Ainsi, les étudiants ont pu profiter de toutes les activités et spectacles de la journée.

M. RULENCE s'interroge sur le coût de la partie matériel du Campus Day. Il demande s'il ne serait pas possible d'envisager des acquisitions de matériels ou des contrats à moyens ou longs termes. Cela pour éviter de louer chaque année et donc de diminuer les coûts.

M. MORICE confirme que les coûts en matériels ont été cette année fortement augmentés notamment dans une volonté de sécurisation du site. Il est envisagé de travailler sur la question d'investissement pérenne de matériels pour la prochaine édition.

6.3 Bilan Info Campus

M. CHEVALIER, référent Guichet InfoCampus depuis 2 mois, présente le bilan annuel de ce service, précédemment géré par Magali ANTHOINE (cf. diaporama en annexe).

M. LERICHE demande comment le Guichet InfoCampus fonctionne avec les composantes et en particulier avec les scolarités. Sont-elles impliquées au moment de l'inscription en juillet ou en septembre/octobre à l'arrivée des étudiants ?

M. CHEVALIER explique que les composantes sont présentes lors du comité d'utilisateur, elles sont invitées à participer à l'amélioration du dispositif. Pour préparer les inscriptions de juillet prochain, une réunion sera proposée avec les scolarités pour les informer sur des questions concrètes telles que les bourses ou le logement. M. CHEVALIER précise que l'inscription des étudiants concerne les scolarités ; le Guichet InfoCampus permet, lui, de répondre aux questions sur la vie étudiante.

Mme RAVAIN explique que le Guichet InfoCampus est présent pour recevoir les étudiants et répondre à leurs questions. Si une demande relève de la scolarité, les ambassadeurs renvoient l'étudiant aux personnes concernées de la composante. La DEVE informe les scolarités des composantes de l'existence de ce Guichet pour que chacune puissent répondre à l'étudiant selon son périmètre de compétences.

M. LERICHE précise qu'il est possible de passer les informations du Guichet InfoCampus via les composantes et les responsables de filières de licence/master. Les services proposés pourront être visibles sur les écrans et tableaux d'affichage et discutés en réunions de pré-rentree.

Mme MOISY demande ce qui est prévu concernant les axes de développement pour promouvoir l'engagement de l'étudiant et contribuer au dynamisme du territoire. Les responsables de filières de formations seraient intéressés par ces informations. Ainsi sur certaines formations, l'engagement de l'étudiant dans son territoire pourrait être valorisé dans son cursus.

M. CHEVALIER répond sur les axes de développement du Guichet InfoCampus. L'un des axes privilégié est le Forum du bénévole. Il faut également s'appuyer sur les associations présentes aux "Nocturnes du Guichet InfoCampus" et également valoriser les projets associatifs. Ce sont des pistes à étudier, tout comme d'autres idées qui pourraient être proposées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
De l'Université d'Angers,
Christian ROBLÉDO

La Vice-présidente formation et vie
universitaire,
Sabine MALLET

ANNEXES